

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 04 AVRIL 2018 A 19H00

SELON CONVOCATION DU 28.03.2018

L'an deux mil dix -huit et le mercredi 04 avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur BROGI Fabrice, Maire.

Présents : Mmes Tamani – Havette – Robuchon – Ducat – Folea – Lutique - Mattina

MM. Brogi – Chechetto – Richardson – Bouaffad – Zampetti – Facci – Comandini – Catani – Milano – Bochicchio – Grégori.

Absents représentés : Mme Fabbri par M Brogi ; M Adler par Mme Ducat, Mme Spada par M Chechetto,

Absents : Mmes Amalou et Bovi

Secrétaire : Mme Robuchon a été désignée comme secrétaire de séance

00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS

Urbanisme : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- **Dossier 18B0016** – 1 terrain appartenant à M DROUART Dimitri sis 35 rue du colonel fabien cadastré section AB sous le n° 66 d'une superficie de 407 m² au prix de 65 500 dont 5 000 € de mobilier.
- **Dossier 18B0017** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à M NIEDZIELA David et Mme AUBRUN Cindy sis 2 rue Ajam cadastrés section AL sous le n° 110 à 113 d'une superficie de 13 335 m² au prix de 90 420 €.
- **Dossier 18B0018** – 1 terrain appartenant à BATIGERE SA sis 16 Impasse des jardins cadastrés section AI sous le n° 28 d'une superficie de 418 m² au prix de 33 000 €.
- **Dossier 18B0019** – 1 habitation appartenant à M RAGOT Guy sis 19 rue du colonel fabien cadastré section AB sous le n° 497 d'une superficie de 135 m² au prix de 180 000 €.

Administration générale

- **Décision 012-2018** validant l'application d'une nouvelle numérotation pour l'habitation sise sur la parcelle cadastrée AB N° 199 : 2a et 2b rue du lavoir (uniquement 2 auparavant).
- **Décision 013-2018** portant conclusion avec Monsieur NOUIRA Fayçal d'un contrat de location pour 1 appartement situé dans l'ex bloc des instituteurs au parc Léonov pour une durée de 6 ans à compter du 01 avril 2018. Le loyer est fixé à 360€.

Marché public

- **Décision 010-2018** portant attribution à la société MENARD dont le siège social est à HOMECOURT – 54 310 – des travaux de remplacement des

fenêtres de la mairie pour un montant de 21 983€ HT soit 26 379.60€ TT,

- **Décision 011-2018** portant attribution des travaux de remplacement des huisseries dans les locaux abritant l'accueil périscolaire et le RASED à la société MENARD dont le siège est à HOMECOURT (54 310) pour un montant de 10 832.00€ HT soit 12 998.40€ TTC.

01 : BUDGET 2018 COMMUNE ET LOTISSEMENT V HUGO

Comme l'an passé, le budget 2018 a été établi dans un contexte tendu s'agissant des finances des collectivités territoriales même si pour la 1^{ère} année depuis 2014, le gouvernement a mis fin momentanément aux baisses des dotations qui devraient être stables en 2018 comparées aux sommes perçues en 2017. Toutefois d'autres ponctions sont annoncées pour les exercices à venir...

Ainsi, pour Auboué, le montant estimé de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2018 devrait être théoriquement identique à celui perçu en 2017 (576 200 €).

Ce contexte tendu, qui touche l'ensemble des collectivités, impacte sensiblement le budget communal et notamment la capacité d'autofinancement. La baisse de nos recettes de fonctionnement, cumulée à des subventions d'investissement qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir auprès de des partenaires financiers (Région, Département, également soumis à la même cure d'austérité), et à des dépenses de fonctionnement qui augmentent mécaniquement (et que nous tentons de contenir au mieux), ont ces dernières années sensiblement réduit la capacité d'autofinancement qui était même négative l'an passé. Seule une saine gestion des finances communales, qui a permis de constituer un fonds de roulement conséquent, permet encore aujourd'hui de maintenir les services à la population tels qu'ils existent et d'investir pour l'intérêt général.

Cette année encore les taux restent inchangés.

- TH : 11.81% soit un produit attendu de 289 481,00€.
- FB : 24.92% soit un produit attendu de 482 451,00€.
- FNB : 55.15% soit un produit attendu de 7 335,00€.

Le budget 2018 a été bâti sans nouvel emprunt.

A noter que le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 89 000€ en 2017 à 82 000€ en 2018. Ce montant était de 136 500€ en 2013.

Les tensions budgétaires qui affectent les collectivités sont fortes et se sont accentuées depuis 2014 avec notamment les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels (Département, Région) et les nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat (suppression des instructions d'urbanisme par l'Etat pour le compte des communes, mise en place de nouveaux rythmes scolaires, nouvelles modalités de délivrance des cartes d'identité, travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics...).

Sans compter sur les incidences du futur mode de perception de la TH.

Tenant compte de ce contexte, le budget 2018 se décompose comme suit :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	605 150.00	013	ATTENUATION DE CHARGES	10 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 230 140.00	070	PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 025.00
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	331 200.00	073	IMPOTS ET TAXES	982 860.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00	074	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 001 200.00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 166 490.00	075	AUTES PROD_GESTION COURANTE	187 600.00
066	CHARGES FINANCIERES (intérêts d'emprunt)	82 000.00		TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	2 192 685.00
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	233 362.00	076	PRODUITS FINANCIERS	10.32
	DEPENSES IMPREVUES		077	PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 300.00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 481 852.00		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 213 995.32
042	OP D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 510.00	042	ÔPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 600.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	354 381.00	002	EXCEDENT N-1 REPORTE	595 147.68
	Total des Dépenses de Fonctionnement 2018	2 838 743.00		Total des Recettes de Fonctionnement 2018	2 838 743.00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'investissement	
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 167 210.00 €	RECETTES D'EQUIPEMENTS	200 164.00 €
TRAVAUX ET ACQUISITIONS DE MATERIEL	1 167 210.00 €	SUBVENTIONS	200 164.00 €
DEPENSES FINANCIERES	256 200.00 €	RECETTES FINANCIERES	436 000.01 €
CAPITAL DES EMPRUNTS A REMBOURSER	256 200.00 €	FCTVA, TAXE AMENAGEMENT, CAUTION	101 500.01 €
DEPENSES D'ORDRE	70 000.00 €	CESSIONS D'IMMOBILISATION	334 500.00 €
TRANSFERT ENTRE SECTION	29 600.00 €	RECETTES D'ORDRE	42 910.00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	40 400.00 €	TRANSFERT ENTRE SECTION	2 510.00 €
		OPERATIONS PATRIMONIALES	40 400.00 €
		EXCEDENT 2017 REPORTE	459 954.99 €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	354 381.00 €
Total des dépenses d'Investissement 2018	1 493 410.00	Total des recettes d'Investissement 2018	1 493 410.00

Concernant les principaux chantiers de 2018, ils se décomposent comme suit :

- Travaux de mise en accessibilité de la Mairie : 70 000€
- Travaux de mise en accessibilité du gymnase : 77 000 €
- Travaux de mise en accessibilité SDS, MJC, vestiaire foot : 190 000€
- Réfection trottoirs et muret rue de Metz : 240 000€
- Plateaux surélevés rue Camille Cavalier : 77 000€
- Remplacement fenêtres Mairie, Rased et Périscolaires : 42 000€
-
-

Le conseil municipal, à la majorité moins deux abstentions (Mme Mattina et M Grégori) adopte le budget 2018 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement2 838 743.00€ (-6.87%/2017)
- Section d'investissement1 493 410.00€ (-3.54%/2017)
- Budget total 2018:4 332 153.00€ (-5.75/2017)

Concernant le lotissement Victor Hugo, le budget 2018 est la reproduction conforme de celui voté en 2017, aucun mouvement comptable n'ayant été constaté l'année dernière. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte donc le budget 2018 du lotissement arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement 117 572.88€
- Section d'investissement 166 416.88€
- Budget total 2018 : 283 989.76€

02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le conseil municipal, unanime, valide les montants des subventions 2018 tels que repris dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS AUBOUESIENNES

A.D.I.R.P. (déportés-fusillés)	100€
Comité de gestion œuvres sociales pers.	2 000€
Croix rouge française	100€
Don du sang	400€
Edelweiss	12 000€
Doigts de fée	150€
Les amis de l'histoire	1 500€
Médaillés Militaires	100€
MJC	105 000€
Parents d'élèves	750€
Rio Grande	400€
Coopérative scolaire RR (Projet poterie)	250€

AUTRES ASSOCIATIONS

AFMD 54	50€
Malpierre	4 000€
Arc en Ciel	50€
Cercle généalogique Pays Briey	30€
Ceux de Verdun	120€
Comité stèle de Valleroy	100€
Comité entraide aux handicapés	100€
Espoir et vie	150€
FNATH	50€
Intervention	100€
La Mémoire du Pays de l'Orne	50€
Le soleil couchant	100€
Marche et rêve	400€
Prendre un enfant par la main	350€
Restaurants du Cœur	350€
Retraité veuve sidérurgie CGT	150€
Secours Populaire	100€
SOS animaux	100€
U2AF	100€
UNC 9ème DIC	70€
Une Rose un Espoir	50€
Union Locale CFDT	50€
ULCGT	250€
ACPG / CATM	100€

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES

Moto Club	300€
O.M.S.	1 700€
Gym Relax	350€
Haltérophilie	1 500€
FFMJS Médaille	100€
Football -AJA	13 000€
Ryu Budo	700€
Teisho Kiai Club	800€
Les randonneurs du Pays de l'Orne	400€
Basket	12 500€

03 : FIXATION DES TARIFS D'INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Les services techniques communaux sont très souvent amenés à intervenir afin d'enlever des dépôts d'ordures sauvages en tout genre (sacs poubelles, meubles....). Considérant que l'on ne saurait laisser à la charge de la collectivité ces frais d'intervention relevant le plus souvent d'incivilités notoires et lorsque le tiers sera identifié, le conseil municipal, unanime, décide de fixer comme suit les tarifs horaires d'intervention des agents municipaux :

- coût horaire par agent communal : 60€HT euros par agent,
- coût horaire pour l'utilisation du matériel communal par engin : tracteur, camion benne : 55 euros.

Il est également précisé que toute heure commencée sera due.

04 : DIVERS.

1) VENTE DE TERRAIN LIEU-DIT « COTE DE SERRY »

Le conseil municipal, unanime, décide de céder une petite partie (702 m²) de la parcelle communale AK 1, au prix de 1 500€ selon le découpage suivant :

- 207 m² à M ZANI pour 442,30€ et
- 495 m² à M AMALOU pour 1 057.70€

2) Vente parcelle rue de la source

Par délibération du 19 septembre 2017, le conseil municipal, à l'unanimité avait autorisé le maire, ou à défaut M le 1er adjoint à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation des terrains communaux sis rue de la Source en fixant les principes suivants : prix de vente : 6 500€ l'are net vendeur, frais de notaire et d'arpentages éventuels : à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal n'a donc plus à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal est toutefois informé qu'après la signature d'un premier acte de vente le 23 mars dernier, une seconde parcelle a trouvé preneur.

La séance est levée à 20h00.

AUBOUE, le 04 avril 2018
Le Maire
Fabrice BROGI

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2018-010 :

Approbation du budget primitif 2018 commune et lotissement V. Hugo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Décide d'adopter le budget primitif 2018 principal de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	2 838 743.00€
Section d'investissement	1 493 410.00€
Total des dépenses et recettes 2018 :	4 332 153.00€

Décide d'adopter le budget 2018 du lotissement arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	117 572.88€
Section d'investissement	166 416.88€
Total des dépenses et recettes 2018 :	283 989.76€

Décisions prises à l'unanimité pour le budget principal de la commune et pour le budget du lotissement.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2018-011 :

Attribution de subvention aux associations

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes pour 2018 :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2018	SUBVENTIONS ASSOC SPORT	2018
A.D.I.R.P. (déportés-fusillés)	100.00 €	Moto Club	300.00 €
AFMD 54	50.00 €	O.M.S.	1 700.00 €
Amis de l'histoire	1 500.00 €	Gym Relax	350.00 €
Arc en Ciel	50.00 €	Haltérophilie	1 500.00 €
Edelweiss	12 000.00 €	FFMJS Médaille	100.00 €
Association Marche et rêve	400.00 €	Football -AJA	13 000.00 €
Mémoire du Pays de l'Orne	50.00 €	Ryu Budo	700.00 €
Cercle généalogique Pays Briey	30.00 €	Teisho Kiai Club	800.00 €
Ceux de Verdun	120.00 €	Basket	12 500.00 €
CGT Retraité veuve sidérurgie	150.00 €	Randonneurs du pays de l'Orne	400.00€
Association parents d'élèves	750.00€		
ACPG/CATM	100.00		
Coopérative scolaire Romain Rolland	250.00€		
Comité stèle de Valleroy	100.00 €		
Don du sang	400.00 €		
Espoir et vie	150.00 €		
Œuvres sociales du personnel cnal	2 000.00 €		
Prendre un enfant par la main	350.00 €		
Restaurants du Cœur	350.00 €		
Rio Grande	400.00 €		
Secours Populaire	100.00 €		
Doigts de fée	150.00 €		
U2AF54	100.00 €		
ULCGT	250.00 €		
Médaillés Militaires	100.00 €		
Une Rose un Espoir	50.00 €		
Comité entraide aux handicapés	100.00 €		
Croix rouge française	100.00 €		
MJC	105 000.00 €		
Le soleil couchant	100.00 €		
SOS animaux	100.00 €		
Union Locale CFDT	50.00 €		
Association intervention	100.00 €		
UNC 9ème DIC	70.00 €		
Malpierre pour AFMD 54	4 000.00 €		
FNATH	50.00 €		

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2018-012 :

FIXATION DES TARIFS D'INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE.

Considérant que les services techniques communaux sont très souvent amenés à intervenir afin d'enlever des dépôts d'ordures sauvages en tout genre (sacs poubelles, meubles....),

Considérant que l'on ne saurait laisser à la charge de la collectivité ces frais d'intervention relevant le plus souvent d'incivilités notoires, notamment lorsque le tiers sera identifié

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE de fixer comme suit les tarifs horaires d'intervention des agents municipaux

- coût horaire par agent communal : 60€HT euros par agent,

- coût horaire pour l'utilisation du matériel communal par engin : tracteur, camion benne : 55 euros.

PRECISE que toute heure commencée sera due.

Décisions prises à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2018-013 :

VENTE DE TERRAIN LIEU-DIT « COTE DE SERRY

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis des domaines du 11 septembre 2017,

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AB n°487 souhaitent vendre ce bien,

Considérant toutefois qu'une partie de cet immeuble se trouve sur la parcelle communale cadastrée section AK n° 1,

Considérant le découpage parcellaire réalisé afin de rétrocéder aux propriétaires de l'immeuble (M ZANI Victor) et au futur acquéreur de l'immeuble (M et Mme AMALOU Tayeb) une partie de la parcelle communale AK n°1 (702m²),

Considérant que ce terrain ne présente pas d'intérêt particulier pour le service public,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de vendre à M ZANI Victor ainsi qu'à M et Mme AMALOU Tayeb une parcelle de terrain de 702 m² à détacher de la parcelle référencée n°1 section AK, au prix de 1 500€ net vendeur, répartis comme suit : 207 m² à M ZANI pour 442,30€ et 495 m² à M et Mme AMALOU pour 1 057.70€.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son premier adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié,

PRECISE que les frais de notaires et de géomètres sont à la charge des acquéreurs.

Décisions prises à l'unanimité.

Ordre du jour

Décisions selon délégations

- 1) *Budget 2018 Commune et Lotissement*
- 2) *Subventions aux associations 2018*
- 3) *Fixation des tarifs d'intervention du service technique*
- 4) *Vente Parcelle AI 53 et AI 317 Rue de la source à Coinville.*
- 5) *Divers*

TAMANI	HAVETTE
ROBUCHON	DUCAT
FOLEA	LUTIQUE
MATTINA	BROGI
CHECHETTO	RICHARDSON
BOUAFFAD	ZAMPETTI
FACCI	COMANDINI
CATANI	MILANO
BOCHICCHIO	GREGORI